

Feu vert à la prise de contrôle conjoint de Cityscoot par la RATP et la Caisse des dépôts et consignations

Publié le 16 mai 2023

L'Autorité de la concurrence autorise la prise de contrôle conjoint de la société Cityscoot par la RATP et la Caisse des dépôts et consignations

Le 26 juillet 2022, la société RATP Capital Innovation, filiale du groupe RATP, et la CDC ont notifié à l'Autorité de la concurrence leur projet de prise de contrôle conjoint de la société Cityscoot.

Après examen attentif de l'opération, l'Autorité a estimé que celle-ci n'est pas de nature à porter atteinte à la concurrence et a autorisé l'opération sans conditions.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 16 MAI 2023

L'Autorité de la concurrence autorise la prise de contrôle conjoint de la société Cityscoot par la RATP et la Caisse des dépôts et consignations

[Lire le communiqué](#)